



Cours St Jean-Paul II

Livret d'accueil-primaire

1. Direction et gestion administrative

L'école est située 2 rue de l'Amiral Maillé-Brézé à Brézé 49260, 02 41 40 36 32.

La direction du primaire est assurée par Madame Maguelone Ponroy-Proudhon : 06 14 13 60 74.

Pour tout renseignement : secretariat.jp2saumur@gmail.com

Site de l'école : coursjeanpaul2-saumur.fr

<http://facebook.com/courssaintjeanpaul2>

L'école est administrée par une association loi 1901, AES (Association Éducative du Saumurois), dont la présidence et la gestion sont assurées à titre bénévole par :

Christophe Langlois : président : 06 60 04 03 35

Marie de la Roche St André : trésorier : 06 63 87 51 37

et un conseil d'administration

2. Organisation du travail scolaire et enseignement

La rentrée 2022 aura lieu : **le vendredi 2 septembre 2022** à 9h pour le collège et le primaire
le lundi 5 septembre 2022 à 9h pour la maternelle

Rythme scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi (sauf PS et MS) 9h-12h/12h30 puis 13h30-16h30.

- Cantine

Pour le déjeuner, deux services de cantine : 12h00/12h30 ou 12h30/13H00. Les PS/MS déjeunent dans leur classe avec leur maîtresse.

Reprise des cours pour tous : 13h30. La répartition des classes pour ce service sera précisée à la rentrée en fonction des effectifs des classes.

La cantine fonctionne avec un système de panier repas fourni par les familles. Il est demandé aux parents de penser à préparer des repas chauds à leurs enfants, surtout en hiver. Les enfants sont surveillés par deux parents à tour de rôle.

- Enseignement

Le matin, les élèves étudient les matières fondamentales et l'après-midi est consacrée aux matières d'éveil.

Le rythme équilibré des journées et de la semaine permet à chacun d'approfondir au mieux son travail tout en épanouissant l'ensemble de ses facultés.

Les enseignements s'appuient sur des méthodes pédagogiques, classiques et structurées :

- Pédagogie : apprentissage et découverte plurisensoriels d'inspiration Maria Montessori pour les PS/MS
- Méthode syllabique et gestuelle pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dès la grande section (pédagogie Jean qui Rit)
- En CP, méthode analytique et syllabique de l'apprentissage de la lecture
- Analyse grammaticale et logique, dictées quotidiennes
- Réflexion et vocabulaire par l'étude de textes choisis
- Mémorisation et restitution de connaissances
- Apprentissage du calcul par la manipulation
- Accès au sens dans tous les enseignements
- Enseignement chronologique de l'Histoire de France
- Chant et initiation à l'anglais (seulement à l'oral jusqu'en CE2) dès la grande section
- Natation et initiation à la nage, sont à la charge des parents

- Carnet de notes et de correspondance

Un carnet de notes est remis régulièrement aux parents : y figurent les notes obtenues ainsi que des appréciations au niveau du travail et du comportement.

Du CE2 au CM2 : le carnet de correspondance sert de lien entre les institutrices et les parents. Y seront inscrites toutes les informations nécessaires (demande de rendez-vous, questions particulières, remarques sur la discipline, les absences, retards répétitifs...) tant de la part des institutrices que de celle des parents.

De la GS au CE1 : le cahier de texte tient lieu de carnet de correspondance. Les justificatifs d'absence seront collés dans le cahier de texte à la rentrée.

Aumônerie

Un aumônier de la fraternité St Thomas Becket est présent deux jours par semaine à l'école. La messe est célébrée une fois par mois pour le primaire et chaque semaine des créneaux de confession sont proposés aux enfants.

- Vacances

Le calendrier des vacances est celui de l'académie d'Angers (zone B). Le Vendredi Saint et le lundi de Pentecôte sont libérés.

3. Modalités d'inscription et tarifs 2022-2023

Le dossier d'inscription **complet avec les frais d'inscription** est à renvoyer avant le **30 avril 2022** à la secrétaire au 2 rue de l'amiral Maillé-Brézé 49260 BREZE.

Frais de dossier

Ils s'élèvent à 30 € pour **chaque nouvel enfant** (chèque à l'ordre de l'AES). Ces frais sont **non remboursables**. Ils sont à renvoyer avec le dossier d'inscription.

Frais de scolarité

Le tarif de référence pour un enfant de la **GS au CM2 s'élève à 190 € par mois**. Ces frais de scolarité sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits au Cours St Jean-Paul II.

Le tarif pour un enfant en **PS ou MS est de 80 € par mois** auquel il conviendra d'ajouter le coût mensuel de matériel pédagogique (5 euros).

Attention : la dégressivité des frais de scolarité ne s'applique pas pour les enfants inscrits en PS/MS.

La scolarité doit être réglée **par virement automatique** avant le 8 de chaque mois, de septembre à juin.

Attention dans le **libellé du virement** : précisez obligatoirement votre **nom de famille**.

Chaque trimestre commencé est dû.

Tarif 2022-2023 (par mois, sur 10 mois)

Nombre d'enfants scolarisés de la GS à la 4ème	Frais de scolarité Par enfant GS-CM2	Frais de scolarité Par enfant au collège
1 enfant	190 €	238,5 €
2 enfants	167 €	215 €
3 enfants	157,5 €	204 €
4 enfants	151 €	197,5 €
5 enfants	144 €	191 €
6 enfants	138,5 €	184 €

**EX : pour 4 enfants au Cours JP II, dont 3 au primaire et 1 au collège, vous paierez :
(151 x 3) + (197,5) = 650,5 €**

- **Fascicules/livres**: pour les fascicules, afin d'éviter des frais de port individuels, l'école fait une commande groupée. A la rentrée, les professeurs distribueront ces fascicules en échange du paiement. Le montant vous sera indiqué avec la liste des fournitures et inclura 10€ de location annuelle des livres scolaires.

- **Caution des livres fournis par l'école**, merci d'établir un chèque de 20€/enfant qui vous sera rendu en fin d'année scolaire. L'école se réserve le droit d'encaisser vos chèques en dédommagement en cas d'une dégradation anormale des livres et/ou matériel prêté. Cela ne concerne pas les PS/MS/GS.

- Bourses

Les familles qui rencontreraient à priori des difficultés pour s'acquitter de la totalité des frais de scolarité sont invitées à en informer la direction de l'établissement (président ou trésorier) dès le début de l'année scolaire.

Il est par ailleurs possible de demander une aide financière (bourse) auprès des associations suivantes :

- Association Education Solidarité demande à faire de préférence avant le 30 octobre de l'année scolaire ; contact : asseducsol@yahoo.fr, 155 chemin de la Palma 69210 l'Arbresle) ;
- ATEC : 130 rue du Calvaire 85250 Chavagnes en Paillers
- MCF : BP 50304 75823 Paris Cedex 17 ; 01.75.50.84.86

Les familles sollicitant des bourses auprès d'autres associations que celles mentionnées ci-dessus, doivent impérativement établir un contact préalable avec le bureau de l'association (président ou trésorier). **A défaut, les aides provenant de certaines associations pourront ne pas être acceptées par l'école.**

- **Fondation pour l'école** : Parents d'élèves nous vous proposons d'adhérer à la FPEEI. **La Fédération des Parents d'Élèves des Écoles Indépendantes** continue le combat pour défendre les droits des parents et des élèves des écoles hors-contrat, en voie généraliste comme professionnelle. **L'adhésion est toujours gratuite** et la fédération est toujours à votre écoute ! **Toujours plus d'adhérents, c'est toujours plus de poids sur la scène éducative !**

Charte de l'École, « Unité, Vérité, Charité »

- L'esprit

Pour mener à bien ses missions, l'école requiert une adhésion pleine et entière des parents à son projet, à ses méthodes et à l'état d'esprit qu'elle entend développer.

Il importe donc que chaque parent s'engage à agir aux côtés de l'école dans la perspective d'un **projet éducatif commun**, dont la mise en œuvre et la réussite se fondent sur la confiance réciproque et sur la cohérence entre l'éducation délivrée à l'école et celle donnée dans les familles.

Les parents auront ainsi à cœur de faire du Cours saint Jean-Paul II un lieu d'enseignement **protégé et stable**, un lieu d'apprentissage de la **vie en société** et de **l'autorité** et enfin le lieu de **vie chrétienne** qu'il doit demeurer. Il importe enfin que règne autour de l'école et dans la communauté des familles qui l'entourent, une atmosphère de **paix et de tranquillité**, seule à même de fournir le cadre stable que requièrent l'instruction et l'éducation des enfants. Les parents – au même titre que les enseignants et l'équipe directrice – veilleront donc dans un esprit d'unité, à favoriser des rapports emprunts de charité et à agir dans la perspective du **bien commun** des enfants et de l'école.

La formation spirituelle de l'école est confiée à un prêtre de la Fraternité Saint Thomas Becket, présent 2 jours par semaine. Une fois par mois, la journée commence par la messe et chaque semaine, les élèves ont la possibilité de se confesser.

- Le fonctionnement au quotidien

Établissement hors-contrat, le cours Saint Jean-Paul II ne reçoit ni subvention ni aide publique. Au-delà du coût financier, le fonctionnement de l'école au quotidien implique par conséquent un investissement humain important qui repose en partie sur une indispensable participation des parents.

L'implication des parents prend notamment les formes suivantes :

- aide à l'entretien des locaux spécialement le samedi précédent la rentrée (pour les papas et amis)
- environ 8 tours de surveillance de cantine dans l'année (de 12h à 13h30)
- environ 8 tours de ménage des sanitaires dans l'année (16h 15 à 16h30)
- 2 tours de grand ménage (vendredi après-midi avant chaque vacance)
- participation à une des commissions et au marché de Noël

Le jour de la rentrée des classes, une réunion d'information a lieu pour donner toutes les modalités de ces services.

Pour ne pas alourdir la charge des familles, la participation financière demandée aux familles est limitée. Mais l'équilibre financier de l'école demeure **fragile** à l'instar de toutes les écoles hors-contrat. Les parents sont aussi invités à s'engager activement dans **la collecte de dons** notamment auprès de leur entourage.

Cette pérennité du Cours saint Jean-Paul II et son développement tiennent aussi en partie à **la promotion** que les familles – **premiers ambassadeurs de l'école** – pourront bien en faire autour d'eux et spécialement dans le Saumurois.

- Assiduité

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Tout retard ou absence doit être signalé et formalisé dans le carnet de correspondance.

Toute absence prévue doit être précédée d'une demande d'autorisation auprès de la direction.

Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences.

En cas d'absences imprévues, il est impératif de prévenir l'école en envoyant un SMS à Madame PONROY au : 06 14 13 60 74.
Les absences doivent être notées par les familles sur le carnet de correspondance.

REGLEMENT INTERIEUR

- Tenue

L'élève doit avoir une **tenue vestimentaire correcte**, simple et de longueur décente.

Le port de la blouse bleu ciel est obligatoire. Les blouses sont rapportées en fin de semaine et doivent revenir propres le lundi matin.

Des blouses bleu ciel au logo de l'école sont disponibles au prix de 15€.

Chaque élève doit mettre des rythmiques ou chaussons non bruyants dans la salle de classe (de la GS au CE2)

Les tenues de sport sont réservées à la pratique du sport, on ne vient pas en tenue de sport ; on l'apporte dans un sac et l'on se change à l'école.

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires sont marquées au nom de l'élève.

- Discipline

L'élève doit être présent à l'école cinq minutes avant la sonnerie. La **punctualité** fait partie du bon fonctionnement de l'école.

Il est demandé de prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels et fascicules devront être maintenus en bon état et donc recouverts en début d'année pour permettre une bonne ambiance de travail. Toute dégradation ou détérioration sera retenue du chèque de caution ou réparée par l'élève et ses parents.

Chaque élève **doit avoir son matériel quotidiennement.**

L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles essentielles de **politesse** envers tout le personnel de l'école ainsi qu'envers les parents surveillant la cantine et intervenant à l'école sont exigées ; le vouvoiement des élèves envers l'institutrice est demandé.

Il est **absolument interdit** d'introduire à l'école des jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes aciers...), images, bijoux, revues ou livres non adaptés à l'âge de l'enfant, chewing-gum, bonbons, jeux électroniques, gadgets à la mode, balles rebondissantes, appareils photo et portables. Ils seront confisqués.

Seuls les cordes à sauter, élastiques, ballons en mousses, billes et calot (25mm) sont acceptés.

- Sanctions

Les sanctions peuvent être de différentes natures en fonction de la gravité des fautes commises : travail supplémentaire (signé par les parents), travail d'intérêt général, observation, retenue, avertissement, exclusion temporaire ou définitive. Elles donnent lieu à une notification dans le carnet de correspondance.

- Règles d'hygiène

Nous vous remercions de signaler les maladies infantiles et contagieuses, **de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux.**

Par respect des autres, nous vous demandons de vérifier avant chaque rentrée l'absence **de poux**. En cas d'infection, il est impératif de les traiter avant de remettre votre enfant à l'école.

- Perte et vol

Il est interdit de confier aux élèves des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

- Diffusion des informations

Toutes les informations concernant l'École sont diffusées par mail.

N.B : les supports de cours et les fascicules du cours Saint Jean-Paul II sont la propriété intellectuelle de l'école. A ce titre, ils ne peuvent donc pas être exportés en dehors de l'école.

Esprit et perspectives

Consciente du **défi éducatif** majeur qui pèse aujourd'hui sur notre société, l'école Saint Jean Paul II se donne pour objectif de participer à **la formation de la personne dans toutes ses dimensions – esprit, âme, cœur et corps** – afin que l'enfant en vienne à discerner et à préférer **librement le vrai au faux, le bien au mal, le juste à l'injuste, le beau au laid et Dieu à tout.**

Considérant chaque enfant comme un **adulte en devenir**, l'école appréhende son action éducative comme **un tout cohérent**, où **la formation de l'intelligence, la formation du cœur et du discernement** sont envisagées **à la lumière de la Révélation, avec l'appui de la Grâce**, dans **la joie et la paix d'une foi chrétienne vécue et assumée.**

Au-delà du simple apprentissage d'un savoir de qualité, l'école Saint Jean Paul II propose donc **aux parents qui adhèrent à sa démarche**, une pédagogie et un style, une vie scolaire et un état d'esprit, qui permettent aux enfants de **donner du sens à la connaissance et à la vie**, de **former leur discernement**, de leur faire **acquérir des repères solides** et de les aider à s'épanouir **en adultes chrétiens, libres et responsables.**

L'école se veut par conséquent **une véritable école de vie chrétienne**, c'est-à-dire une école où non seulement **la religion est enseignée et pratiquée**, mais où **tout le reste de la formation** – maîtres, discipline, programmes, leçons, explications, livres, manuels – **est régi par un esprit vraiment chrétien** et imprégné des valeurs qui l'accompagnent.

Instruction scolaire, formation humaine et formation spirituelle constituent aussi trois axes complémentaires et fondamentaux d'un même projet.

- **L'instruction scolaire** a pour fin la **maîtrise des savoir-faire essentiels** de la connaissance (lire, écrire, compter, s'exprimer, rédiger...) et l'acquisition d'une **culture générale** qui donnent **des références solides et fondamentales.**
- **La formation humaine** recherche l'apprentissage de la **liberté**, le **sens de l'effort et des responsabilités**, l'apprentissage du **respect de l'autorité**, la **formation du libre arbitre.**
- **La formation spirituelle** vise l'apprentissage de la **doctrine chrétienne et de l'histoire biblique** ainsi que la **sanctification des âmes** par une vie de prières et de sacrements.

Moyens, méthodes

Pour atteindre cet objectif, **l'école n'est liée par aucun contrat avec l'Éducation nationale**, ce qui lui permet de **choisir librement ses enseignements et ses programmes, dans le respect des obligations prévues par la loi** et notamment l'acquisition du « socle commun » des connaissances.

Toutefois, ce caractère « **hors-contrat** » **ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais bien comme un moyen** : disposant en effet d'une autonomie complète que le droit français protège, il s'agit pour l'école – en tant qu'établissement véritablement « **indépendant** » – d'user pleinement **de sa liberté** pour mettre en œuvre **tout ce qui peut lui permettre d'atteindre les objectifs** qu'elle s'est assignée. Pour la direction et plus spécialement pour les enseignants, l'exercice de cette liberté doit inciter, **à travers un travail collégial et concerté**, à concevoir **avec audace et pragmatisme** un enseignement notamment fondé :

- **Sur une pédagogie simple** qui donne du **sens à la connaissance**, qui favorise la construction de **cours cohérents** sur l'année, **les progressions logiques et analytiques** à l'opposé des approches dites "globales" qui dispersent le savoir, les **approches chronologiques** et la **transmission de références solides en matière de culture générale**. L'acquisition et la **maîtrise des "fondamentaux"** seront toujours recherchés **avant la performance scolaire** et au détriment de toute forme d'"élitisme".
- **Sur des méthodes qui favorisent l'exercice de l'intelligence, la mémoire et la volonté c'est-à-dire sur les "trois puissances de l'âme"¹**. **L'intelligence** se nourrit de la vérité, de la beauté et de l'étude du réel. Pour comprendre et goûter la joie d'apprendre, il faut s'étonner, s'émerveiller, se passionner. **La mémoire** est pour sa part sollicitée par la loi d'intérêt : on retient ce qu'on comprend, **ce qui a du sens**, ce qu'on admire. Enfin, **la volonté** est mue par le désir et par l'amour. Un élève est « motivé », soucieux

¹ Saint Thomas d'Aquin

de bien travailler et de progresser, s'il comprend qu'on l'aime et qu'on veut l'aider à devenir lui-même. Un élève qui se sait aimé de Dieu et de ses maîtres peut entrer avec confiance dans le projet éducatif qui vise à le faire grandir.

- **Sur des contenus pédagogiques qui se fondent sur l'amour du "Vrai, du Beau et du Bien" en toutes choses.** En littérature et dans la découverte des arts (chants, musique, calligraphie), il s'agit **d'éduquer le jugement et la sensibilité** en privilégiant les œuvres du patrimoine culturel **classique**, en travaillant sur des textes et des savoirs fondateurs (mythologiques, bibliques, humanistes). La transmission de **la culture française** sera particulièrement favorisée.

Cet idéal implique une **réelle exigence de la part des enseignants**, dans leur travail à l'école au quotidien. Cette exigence est surtout le préalable indispensable qui leur permettra de demander aux enfants les efforts attendus pour atteindre les objectifs que l'école se fixe.

- **Sur l'intérêt porté à chaque enfant :** chaque enfant est reconnu comme **un être unique et un adulte en devenir** auquel l'école doit permettre de découvrir et de développer ses talents propres. Les exigences des professeurs pourront s'adapter aux capacités de chaque élève mais en essayant toujours de le **"tirer vers le haut"**. **Le suivi individualisé** et personnel est l'une des attentes essentielles des parents de l'école St Jean Paul II ; les directeurs doivent par conséquent mettre tout en œuvre pour la rendre effective dans leurs équipes respectives (réunions, concertation, fiches de suivi, etc.).

Fonctionnement, esprit de travail

L'école Saint Jean Paul II est **une école privée laïque indépendante** (en termes juridiques «hors contrat») empreinte des valeurs chrétiennes de **l'Eglise Catholique**, gérée et dirigée par l'Association Educative du Saumurois.

L'école se veut fidèle à l'Eglise à son magistère.

L'école a **vocation à être au service des parents, par subsidiarité** desquels elle agit, dès lors que **ceux-ci y inscrivent leurs enfants.**

L'école et son corps enseignant doivent donc toujours rechercher à établir **une relation de confiance avec les parents**, fondée sur **le dialogue et le suivi personnalisé** de chaque élève, **sans démagogie**, en demeurant toujours dans le champ de leurs compétences propres.

En outre, bien que le fonctionnement de l'école induise une implication importante des parents, l'école St Jean Paul II doit être **une institution, c'est-à-dire une organisation professionnelle dotée d'une expertise** et d'une **autorité propres et souveraine sur son domaine**. Cette autorité doit se fonder sur la **compétence de ses enseignants, la stabilité et le professionnalisme de son fonctionnement ainsi sur que la cohésion de son corps enseignant et de sa direction.**

L'école est un lieu et un temps privilégié en dehors du monde des adultes. L'enfant doit y découvrir sereinement la culture et le savoir qui lui permettront d'avoir du recul, des références et un jugement sûr, pour prendre ensuite sa place dans la société. Le cours St Jean Paul II ne doit donc **pas être un lieu de confrontations des idées et des débats de société.**

Par ailleurs, bien que les parents demeurent « les premiers éducateurs des enfants² », il revient à l'école et à ses enseignants de **légitimement faire valoir le champ de leurs responsabilités propres** et de leurs compétences : **l'unité du corps enseignant et de la direction** est ici essentielle pour que **la souveraineté et la crédibilité de l'école** s'exercent pleinement, durant le temps scolaire et sur le domaine qui est le sien.

A ce titre, **la direction et le président de l'association auront toujours à cœur de défendre et de protéger les enseignants dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs choix pédagogiques**, dès lors que leur comportement et que ces choix sont conformes à la présente charte.

² St Jean Paul II